

DÉCISION RECONNAISSANT LA VIE ET L'ŒUVRE DE WANGARI MUTA MAATHAI

Doc. Assembly/AU/14 (XVIII) Add. 6

La Conférence,

1. **RECONNAIT** le rôle et les contributions du Pr Wangari Maathai, dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'autonomisation des femmes, ainsi que son dévouement indéfectible à promouvoir la paix, la démocratie et les droits humains en Afrique et dans le monde général, et rend hommage à cette sœur africaine pour son apport à l'humanité ;
2. **SALUE** la vision de Wangari Maathai sur la protection et la promotion du bien-être des populations par le biais de son activisme novateur dans le cadre du Mouvement de la ceinture verte (*Green Belt Movement (GBM)*) et des communautés locales ; activisme qui a été source d'inspiration pour la promotion d'un développement durable à l'échelle mondiale ;
3. **SALUE ÉGALEMENT** les réalisations de Mme Wangari Maathai, première femme africaine à recevoir le Prix Nobel pour ses travaux en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable en Afrique ;
4. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** le mouvement international en cours, associant les gouvernements, les organisations de la société civile, ainsi que les institutions régionales et internationales, pour honorer la valeur, la vision, l'apport et le dévouement de Mme Wangari Maathai et, ainsi, inciter les individus à revendiquer le respect des droits de l'homme, la paix, la démocratie, ainsi que la protection de l'environnement ;
5. **DÉCIDE**, en reconnaissance de ses nombreuses réalisations en sa qualité de première Présidente du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC), Ambassadrice de la paix de l'Union africaine, Fondatrice de l'ONG « *Green Belt Movement* », Ambassadrice itinérante pour l'Initiative en faveur de l'écosystème forestier du bassin du Congo, Messagère de l'ONU pour la paix, le climat et l'environnement et Chantre de la Terre du PNUE, de proclamer le 3 mars, date d'anniversaire de Wangari Maathai, « Journée Wangari Maathai » et de célébrer cette journée, chaque année, à partir de 2012 ;
6. **CHARGE** la Commission de l'Union africaine de prendre, en collaboration avec les États membres, les mesures nécessaires pour assurer la célébration de la Journée Wangari Maathai par l'Union africaine, et, à ce titre, **APPELLE** tous les États membres, les institutions des Nations unies et internationales et les organisations de la société civile à célébrer activement la Journée Wangari Maathai ;
7. **ENCOURAGE** les États membres à donner à des sites publics importants y compris les rues, les parcs, les places, les écoles, et les instituts de la paix dans les universités et d'autres monuments nationaux, le nom de Wangari Maathai

afin de perpétuer l'œuvre que celle-ci a accomplie au cours de sa vie et rendre l'hommage qui lui revient pour inciter les générations actuelles et futures à préserver la planète ;

8. **ENCOURAGE ÉGALEMENT** les écoles et les universités à mettre en place des instruments éducatifs et des programmes de bourses scolaires au nom de Wangari Maathai pour financer les études des étudiants dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
9. **ENCOURAGE, EN OUTRE,** la Commission de l'Union africaine, dans le cadre de la Campagne « Agissons pour la paix » ainsi que les États membres, le secteur privé, la Banque africaine de Développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations et fondations internationales concernées à prendre, en coopération avec l'ONG « Green Belt Movement », toutes les mesures nécessaires pour mobiliser des ressources pour financer « l'Institut Wangari Maathai pour la paix et les études sur l'environnement » comme Centre d'excellence africain en vue d'encourager la recherche sur la gouvernance environnementale et sa relation avec la paix, les droits de l'homme et la démocratie en Afrique ;
10. **DÉCIDE** de créer le Prix Wangari Maathai pour les actions exceptionnelles en vue de récompenser les actions exceptionnelles des Africains qui se consacrent à la préservation de l'environnement et **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la République du Kenya, le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et la « Green Belt Movement » et d'autres parties intéressées, de définir les modalités pour la création du Prix et de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juin/juillet 2012 sur les moyens de mettre en œuvre la présente décision.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012

Decision Recognizing the Life and Work of Wangari Muta Maathai Doc. Assembly/Au/14(Xviii) Add.6

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1320>

Downloaded from African Union Common Repository